

Rabat, le 16 MARS 1995

N°157.../CAB

LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'INTERIEUR

A

MESSIEURS LES WALIS ET GOUVERNEURS
DES PREFECTURES ET PROVINCES
DU ROYAUME

OBJET/ - INFRACTIONS A LA LEGISLATION RELATIVE A L'URBANISME.

Mon attention a été appelée à maintes reprises sur les nombreux lotissements et constructions réalisés au mépris de la législation et de la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme.

Les principales irrégularités constatées se présentent comme suit :

- lotissements et constructions réalisés sans autorisation ;
- lotissements et constructions non conformes aux plans approuvés ;
- constructions autorisées sur des zones réservées aux espaces verts et aux équipements publics ;
- autorisations de construire sur des lotissements non réceptionnés ;
- modification des constructions existantes sans autorisation ;
- constructions entreprises sur le domaine public ;
- occupation de constructions sans qu'ait été au préalable sollicité le permis d'habiter ou le certificat de conformité.

.../...

